

## SEYCHELLES

**Date des élections:** 6 décembre 1987

### **But de la consultation**

Renouvellement de l'ensemble des membres élus du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral des Seychelles, l'Assemblée du Peuple, est composé de 25 membres dont 23 élus et 2 nommés par le Président de la République et représentant les «Inner Islands» (îles intérieures) et les «Outlying Islands» (îles périphériques), respectivement. Tous les députés ont un mandat de 4 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens seychellois âgés de 18 ans révolus, à l'exception des handicapés mentaux et des personnes condamnées pour crime ou qui ont fait allégeance à un Etat étranger.

Les listes électorales sont mises à jour périodiquement par les soins d'une commission. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles à l'Assemblée les électeurs membres du Front progressiste populaire des Seychelles (SPPF), de tendance socialiste. Le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de Président de la République et de Ministre du Gouvernement.

Les 23 membres de l'Assemblée du Peuple sont élus au scrutin uninominal majoritaire simple.

En cas de vacance de sièges électifs en cours de législature, il est procédé à des élections partielles, à moins que la vacance ne se produise dans les six mois précédant la dissolution de l'Assemblée.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

**Pour** les élections générales de 1987, 36 candidats (20% de plus qu'au précédent scrutin (août 1983)) étaient en lice. Parmi ces derniers, neuf étaient des membres sortants et dix se retrouvaient sans opposant. Tous les candidats étaient membres du Front progressiste populaire et socialiste des Seychelles (SPPF), l'unique parti légal du pays.

Le jour du scrutin, sept des membres sortants et quatre femmes ont vu leur candidature couronnée de succès. L'Assemblée plénière a prêté serment le 9 décembre. Lors du congrès annuel du SPPF tenu du 10 au 12 décembre, le Président de la République, M. France Albert René, a été réélu en qualité de Secrétaire général du Parti. Il avait procédé au remaniement du Conseil des Ministres de huit membres le 19 septembre 1986.

**Données statistiques**

*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée du Peuple*

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	43 051
Votants. . . . .	28410 (66%)
Formation politique	Nombre de sièges
Front progressiste populaire et socialiste des Seychelles (SPPF) . . . . .	<b>25</b>

*2. Répartition des sièges entre hommes et femmes*

Hommes. . . . .	21
Femmes. . . . .	4
	<b>25</b>